



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

! CÉLÉBRONS 75 ANS
| CELEBRATING 75 YEARS

La Banque en bref



Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

ISSN – FB2-27/2008
978-0-662-05374-3

Imprimé au Canada sur papier recyclé
© Banque du Canada – 2010C

Table des matières

C'est en 1938 que s'achève la construction du bâtiment d'origine en granit de la Banque du Canada, situé au 234 de la rue Wellington à Ottawa. En 1971, les plans d'agrandissement du siège de la Banque sont approuvés. Conçu par Marani, Rounthwaite & Dick et par Arthur Erickson, architectes associés, le complexe comprend deux tours de verre de douze étages venant encadrer l'édifice d'origine, au rez-de-chaussée duquel se trouve maintenant le Musée de la monnaie de la Banque. Ces deux tours sont reliées par un jardin intérieur.



<i>Message du gouverneur</i>	3
<i>Historique de la Banque du Canada</i>	5
<i>Fonctionnement de la Banque</i>	7
<i>Gouvernance et direction</i>	15
<i>Départements</i>	17
<i>Conseil d'administration et membres de la Haute Direction de la Banque du Canada</i>	21
<i>Pour nous joindre</i>	22



La boussole de la Banque

En tant qu'institution publique et milieu de travail, nous sommes guidés par notre engagement à l'égard des Canadiens et de l'excellence, ainsi que par notre engagement mutuel.

Notre engagement envers les Canadiens

Afin de promouvoir le bien-être économique et financier du Canada, nous :

- mettons en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie;
- émettons des billets de banque de qualité aisément acceptés et dotés de caractéristiques anticontrefaçon;
- contribuons à la fiabilité et à l'efficacité du système financier canadien;
- fournissons des services efficaces et efficaces en matière de gestion financière;
- communiquons ouvertement et efficacement nos objectifs et rendons compte de nos actes.

Notre engagement à l'égard de l'excellence

Forts de notre savoir-faire, nous visons à respecter notre engagement envers les Canadiens en obtenant les meilleurs résultats parmi les banques centrales du monde.

Nous recherchons l'excellence au moyen de recherches et d'analyses de pointe, de partenariats à l'intérieur de la Banque et avec des organismes de l'extérieur, ainsi qu'en nous appuyant sur :

- l'innovation dans tous les aspects de notre travail;
- le leadership qui nous permet de réaliser de nouveaux succès;
- l'intégrité dont nous faisons preuve dans nos activités et nos actions;
- la diversité de notre personnel et de ses idées.

Notre engagement mutuel

Nous visons à fournir le meilleur de nous-mêmes dans un milieu de travail où nous :

- communiquons clairement et ouvertement;
- mettons en commun nos connaissances et notre expérience;
- développons nos talents et faisons progresser notre carrière;
- témoignons notre reconnaissance aux personnes qui nous aident à réaliser nos engagements;
- nous respectons les uns les autres et respectons nos vies personnelles.

Message du gouverneur

À la Banque du Canada, l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens est de promouvoir le bien-être économique et financier du pays. En tant que banque centrale du Canada, nous nous employons à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Nous favorisons également la fiabilité et l'efficacité du système financier. Notre institution étant la seule habilitée à émettre des billets de banque au pays, nous sommes chargés de veiller à la sûreté de la monnaie canadienne. En notre qualité de banquier du gouvernement fédéral, nous gérons les fonds de ce dernier ainsi que la dette publique. Nous fournissons des services bancaires aux banques commerciales, aux autres institutions financières et aux banques centrales étrangères.

Notre personnel est composé de professionnels talentueux qui mènent des recherches novatrices et assurent la bonne marche de l'une des banques centrales les plus avant-gardistes du monde. Nous mettons le fruit de nos recherches et notre expertise en commun avec d'autres organismes, dans le cadre de forums nationaux et internationaux. De plus, nous collaborons étroitement avec nos partenaires à améliorer les conditions économiques et les systèmes financiers, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale.

Nous nous attachons à communiquer ouvertement et efficacement avec les Canadiens, et nous leur rendons compte des mesures que nous prenons en matière de politique monétaire. Nous établissons ainsi un dialogue continu avec le public, les acteurs des marchés et les milieux d'affaires. Comme les interventions de la Banque du Canada touchent tout le monde, nous tenons à ce que les Canadiens comprennent notre travail et pourquoi nous le faisons.

Tel est le but de la présente publication : vous faire découvrir la Banque du Canada.



Gouverneur





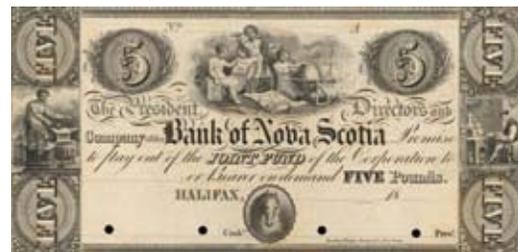
Historique de la Banque du Canada

Jusqu'aux années 1930, le système financier canadien repose sur un réseau de banques privées. Les grandes banques commerciales se chargent des transactions de l'État, et des mécanismes sont prévus pour la compensation interbancaire des chèques.

La Grande Dépression des années 1930 et la montée des critiques à l'égard de la structure financière nationale rejoignent une préoccupation du premier ministre de l'époque, R. B. Bennett, soit l'absence de moyen direct au pays pour régler les comptes internationaux. En 1933, M. Bennett met sur pied une commission royale chargée d'examiner le système bancaire et monétaire ainsi que la possibilité d'établir une banque centrale au Canada. La commission recommande la création

d'une banque centrale. Une semaine plus tard, le premier ministre annonce que son gouvernement suivra cette recommandation.

Une annexe du rapport de cette commission sert de canevas pour la rédaction de la *Loi sur la Banque du Canada*, qui reçoit la sanction royale le 3 juillet 1934. Constituée sous la forme d'une société privée dont les actions sont vendues au grand public, la Banque du Canada ouvre ses portes le 11 mars 1935. Peu de temps après, le nouveau gouvernement de Mackenzie King modifie la *Loi sur la Banque du Canada* afin de nationaliser l'institution. Les actions détenues par le public sont alors rachetées. En 1938, le gouvernement fédéral devient l'unique actionnaire de la Banque, ce qu'il demeure à ce jour.



Avant la création de la Banque du Canada, la plupart des billets étaient émis par les banques privées. On pouvait les échanger contre des pièces d'or ou des billets du Dominion du Canada.

Ci-contre : Le premier ministre Mackenzie King (à gauche) et le premier gouverneur de la Banque, Graham Towers (à droite), assistent à la pose de la pierre angulaire de l'édifice d'origine de la Banque.

Bureau de cinématographie du gouvernement canadien
Archives de la Banque du Canada (PC 550.15-12)



Fonctionnement de la Banque

Qu'est-ce qu'une banque centrale?

Une banque centrale est la principale autorité monétaire d'un pays. Le rôle premier de la Banque du Canada est de mener la politique monétaire du pays, c'est-à-dire de gérer le flux de monnaie et de crédit au sein de l'économie, de manière à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie.

En tant que banque centrale, la Banque du Canada s'occupe de la conception, de l'impression et de la distribution des billets de banque du pays. Les pièces de monnaie sont frappées et mises en circulation par la Monnaie royale canadienne.

La Banque du Canada a pour clients directs le gouvernement fédéral, les banques commerciales, d'autres institutions financières et les banques centrales étrangères. Elle est cependant responsable de ses actions devant tous les Canadiens.

Les fonctions de la Banque du Canada

La Banque du Canada a pour mandat de favoriser la prospérité économique et financière du pays. Ses activités relèvent de quatre grandes fonctions : la Politique monétaire, la Monnaie, le Système financier et la Gestion financière.

Politique monétaire

L'objectif ultime de la politique monétaire est de créer les conditions propices à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens. Le meilleur moyen de parvenir à ce résultat est de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Ayant confiance dans la valeur future de leur monnaie, les Canadiens peuvent prendre des décisions économiques et financières judicieuses. Une inflation basse et stable contribue également à prévenir l'alternance de périodes de

surchauffe et de contraction, lesquelles provoquent de douloureuses récessions et une hausse du chômage.

La pierre angulaire du cadre de conduite de la politique monétaire du pays est une cible de maîtrise de l'inflation définie en fonction de l'indice global des prix à la consommation. Cette cible est établie conjointement par la Banque du Canada et le gouvernement fédéral. La Banque s'est engagée publiquement à maintenir l'inflation à 2 %, soit le point médian d'une fourchette allant de 1 à 3 %.

Le système de cibles d'inflation va de pair avec le régime de changes flottants du Canada. Le taux de change du dollar canadien est déterminé par le marché et influencé par de nombreux facteurs, principalement par la conjoncture économique au pays et à l'étranger, les cours mondiaux des produits de base et les conditions sur les marchés monétaires internationaux. Le flottement de la monnaie est un élément fondamental

du cadre de conduite de la politique monétaire canadienne et aide l'économie à s'adapter aux chocs. Ni le gouvernement ni la Banque du Canada ne visent un niveau particulier en ce qui concerne la valeur de notre monnaie, car ils sont d'avis que celle-ci doit résulter du jeu des forces du marché.

La Banque met en œuvre la politique monétaire en influant sur les taux d'intérêt à court terme. Pour ce faire, elle modifie sa cible pour le taux du financement à un jour, qui est le taux auquel les institutions financières se prêtent mutuellement des fonds à un jour. Un changement de ce taux cible a une incidence sur les autres taux

d'intérêt et donc sur les décisions de chacun en matière de dépenses et d'emprunts. Le niveau du taux cible est déterminé huit fois l'an, selon un calendrier préétabli.

La combinaison, depuis 1991, d'une cible d'inflation et d'un taux de change flottant s'est avérée bénéfique pour les Canadiens, car elle a jeté les bases d'une croissance économique soutenue pendant près de deux décennies et a contribué à atténuer les effets de la récession mondiale de 2008-2009.

Les décisions de politique monétaire sont prises par le Conseil de direction de la Banque, qui se compose

du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs. Les stratégies, politiques et analyses économiques qui sous-tendent ces décisions sont expliquées quatre fois l'an dans le *Rapport sur la politique monétaire* ainsi que dans les discours prononcés régulièrement par les membres du Conseil de direction. Chaque fois qu'elle annonce le taux cible du financement à un jour, la Banque expose également dans un communiqué les raisons de sa décision relative aux taux d'intérêt.

Monnaie

La Banque du Canada est responsable de la conception, de la production et de la distribution des billets de banque, dont l'impression est confiée à deux sociétés spécialisées en produits fiduciaires. La Banque doit veiller à ce que les billets soient à l'épreuve de la contrefaçon et à ce que les stocks soient suffisants.

En vue de conserver une longueur d'avance sur les faussaires, la Banque émet périodiquement de nouvelles séries de billets dotés d'éléments de sécurité améliorés. Elle mène également des programmes d'information visant à aider les Canadiens à reconnaître et à utiliser les éléments

Le premier sous-gouverneur, Paul Jenkins, et le gouverneur, Mark Carney, lors d'une conférence de presse donnée à l'occasion de la publication du *Rapport sur la politique monétaire*



anticontréfaçon intégrés aux billets de banque. Ces programmes sont destinés aux entreprises qui effectuent de fréquentes transactions au comptant, comme celles du secteur du commerce de détail. La Banque collabore avec les organismes d'application de la loi, en particulier avec la GRC, afin de suivre et d'analyser les activités de contrefaçon au pays.

En outre, la Banque encourage activement les efforts de répression du faux-monnayage déployés par les corps policiers et les procureurs de la Couronne à l'échelle du Canada en soutenant le travail d'enquête et les poursuites en matière de délits de contrefaçon.

Les billets de banque ont une durée de vie limitée. La Banque du Canada est chargée de la destruction et du remplacement des billets usés. Lorsque les institutions financières lui retournent des billets, elle repère ceux qui sont devenus impropres à la circulation et les envoie dans des sites d'enfouissement après les avoir déchiquetés.

La Banque du Canada collabore étroitement avec les services de police et les procureurs de la Couronne en vue de combattre la contrefaçon.

La Banque a mis en place un programme rigoureux de contrôle de la qualité des nouveaux billets.

La Banque aide à former les caissiers à la détection des billets contrefaits.



Une employée d'un commerce de détail vérifie l'authenticité d'un billet.



Venez visiter le Musée de la monnaie

Le Musée de la monnaie de la Banque abrite la Collection nationale de monnaies, qui retrace l'évolution de la monnaie au Canada et ailleurs dans le monde. Le Musée possède plus de 100 000 objets, y compris des pièces de l'Antiquité et du Moyen Âge ainsi que des pièces et des billets contemporains de nombreux pays. Il organise en outre des expositions itinérantes et présente divers autres programmes.

Le Musée de la monnaie est situé au siège de la Banque du Canada, au 234 de la rue Wellington à Ottawa. Il est ouvert de 10 h 30 à 17 h du mardi au samedi, et de 13 h à 17 h le dimanche (il est aussi ouvert le lundi, du 1^{er} mai au 1^{er} octobre). L'entrée est libre. Des visites guidées sont offertes.

Consultez le site Web du Musée de la monnaie, à l'adresse www.museedelamonnaie.ca.



Systeme financier

Un système financier solide et efficace est nécessaire à la bonne santé de l'économie. Le système financier canadien comprend :

- les *institutions financières* telles que les banques, les caisses populaires, les maisons de courtage et les sociétés d'assurance;
- les *marchés financiers*, comme ceux des valeurs mobilières et des changes;
- les *systèmes de compensation et de règlement*, qui permettent aux fonds et aux titres de transiter d'une institution financière à l'autre et qui assurent le règlement des transactions.

La Banque travaille de concert avec d'autres organismes du secteur public et les acteurs du marché à promouvoir le fonctionnement sûr et efficace de ces composantes du système financier. Elle mène des recherches poussées dans ce domaine et, deux fois l'an, publie la *Revue du système financier*, dans laquelle elle renseigne les Canadiens sur l'évolution récente et les enjeux du secteur ainsi que sur ses travaux de recherche connexes.

La Banque du Canada contribue à la bonne marche du système de paiement du pays et tient à cette fin des comptes pour les grandes institutions de dépôt canadiennes. Chaque jour, celles-ci échangent, par voie électronique et par chèques, des paiements d'une valeur de plusieurs milliards de dollars au moyen des deux principaux systèmes de paiement du Canada : le Système de transfert de paiements de grande valeur et le Système automatisé de compensation et de règlement. Ces deux systèmes sont exploités par l'Association canadienne des paiements. En fin de journée, les positions nettes de chacune des institutions financières participantes sont calculées, et des fonds sont transférés entre les comptes que celles-ci détiennent à la Banque du Canada.

Afin d'aider au fonctionnement harmonieux des systèmes de paiement, la Banque octroie régulièrement des prêts aux grandes institutions financières qui y participent. Dans des circonstances exceptionnelles, elle fournit également des liquidités aux acteurs des marchés financiers pour contribuer à la stabilisation du système financier. Au cours de la crise financière mondiale de 2007-2009, la Banque a utilisé à la fois ses

Les soldes non réclamés

Les banques et les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale doivent transférer à la Banque du Canada les soldes non réclamés de tous les comptes bancaires demeurés inactifs depuis dix ans. Les titulaires de ces comptes peuvent récupérer leur argent après avoir fourni à la Banque une preuve de propriété.

Pour vérifier si l'un de ces soldes vous appartient, vous pouvez utiliser la fonction de recherche accessible depuis notre site Web (www.banqueducanada.ca) ou communiquer avec n'importe lequel de nos bureaux régionaux. Vous pouvez également nous téléphoner au numéro sans frais 1 888 891-6398 ou nous envoyer un courriel à l'adresse soldesnr@banqueducanada.ca.

instruments de politique monétaire traditionnels et d'autres à caractère exceptionnel afin de réduire les tensions au sein du système financier et de contenir les effets de la crise sur l'économie canadienne. La Banque du Canada joue aussi le rôle de prêteur de dernier ressort : elle peut, dans un cas extrême, accorder des prêts d'urgence à court terme à une institution financière jugée solvable, mais qui connaît de graves problèmes de liquidité.

Gestion financière

En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque du Canada agit comme banquier et administrateur en ce qui concerne

la dette publique et les réserves de l'État, et elle gère les risques financiers liés au portefeuille du gouvernement.

La Banque s'occupe des comptes de dépôt du Receveur général, par lesquels passent presque toutes les sommes recueillies et dépensées par le gouvernement. Elle tient également des comptes en devises auprès d'autres banques centrales et assure la gestion des comptes pour d'autres banques centrales et des institutions financières internationales.

L'État fédéral finance ses activités principalement en prélevant des impôts et en contractant des emprunts. La plupart de ces emprunts

se font par l'émission d'obligations et de bons du Trésor. La Banque du Canada gère ces émissions de titres et conseille le gouvernement à leur sujet. De plus, elle veille à ce que le gouvernement dispose de soldes de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins quotidiens, et elle investit tout solde excédentaire. Elle fournit au gouvernement des avis sur sa politique de placement des réserves de change et s'occupe de la gestion de ces dernières.

La Banque exerce aussi la fonction d'agent financier du programme fédéral de placement des titres au détail. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement offre au public les Obligations d'épargne du Canada et



La salle des marchés de la Banque

les Obligations à prime du Canada. Le programme est administré par le ministère des Finances. Le soutien des opérations et des systèmes liés au programme est supervisé par la Banque et fourni par une entreprise du secteur privé sous contrat.

La Banque dans le monde

La Banque du Canada travaille de concert avec nombre d'institutions et de groupes internationaux afin de suivre et d'évaluer l'évolution économique et financière mondiale et d'y réagir, en plus d'échanger des connaissances avec les autres banques centrales. Parmi ces entités, mentionnons la Banque des Règlements Internationaux, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, le G7, le G10 et le G20. La Banque participe aussi à des séminaires de recherche et à des colloques organisés par des universités et des banques centrales. Son personnel est souvent invité à fournir des conseils et une assistance technique à d'autres banques centrales des quatre coins du monde.

Visitez notre site Web

Vous y trouverez de l'information sur toutes les fonctions et activités de la Banque. Notre site Web donne accès à un musée de la monnaie virtuel et contient une section consacrée au recrutement, une feuille de calcul de l'inflation, des renseignements sur les soldes bancaires non réclamés ainsi que des explications et des graphiques sur le fonctionnement de la politique monétaire. Y sont décrits également les éléments de sécurité des billets de banque. Enfin, notre site renferme des fichiers audio des principaux discours et conférences de presse diffusés en direct, les données les plus récentes sur les taux de change, les taux d'intérêt et d'autres variables économiques, de même que des liens vers des sites connexes.

www.banqueducanada.ca



Gouvernance et direction de la Banque

Gouvernance de la Banque

La Banque du Canada est une société d'État, initialement créée par le Parlement en 1934 aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*. Le gouverneur est le premier dirigeant de la Banque et en préside le Conseil d'administration. En son absence, c'est le premier sous-gouverneur qui exerce tous les pouvoirs de sa charge.

La Banque tire l'essentiel de ses revenus de son portefeuille de titres d'État, acquis en contrepartie des billets de banque émis. Ces revenus de placements, dont sont soustraits les coûts de production, de distribution et de remplacement des billets de banque, sont appelés « recettes de seigneurage ». Ils dépassent largement les frais d'exploitation de l'institution. Tous les revenus nets, à l'exception de ceux qui servent à

financer les dépenses de fonctionnement de la Banque, sont versés au gouvernement du Canada.

Conseil d'administration

La *Loi sur la Banque du Canada* prescrit que le gouverneur est à la fois le premier dirigeant de la Banque et le président du Conseil d'administration de celle-ci. Il a compétence expresse sur les activités de la Banque décrites dans le mandat de cette dernière, notamment quant à la formulation et à la mise en œuvre de la politique monétaire, et il en assume la responsabilité.

Le Conseil d'administration joue un rôle de surveillance générale à l'égard de la gestion et de l'administration de la Banque, en ce qui concerne entre autres la planification stratégique, les finances et la comptabilité, les ressources humaines, les

autres politiques internes et les activités du Conseil même. Le Conseil et le gouverneur travaillent en étroite collaboration; en effet, pour que le gouverneur puisse conduire efficacement les affaires de la Banque, il est important que le Conseil exerce une surveillance efficace en matière de finances et d'administration.

Le Conseil et la Banque revoient périodiquement et prennent en considération les pratiques optimales pertinentes en vigueur dans d'autres institutions publiques, banques centrales et organisations du secteur privé dans le but d'améliorer sans cesse la qualité de la gouvernance et d'atteindre l'excellence à cet égard.

Outre le gouverneur et le premier sous-gouverneur, le Conseil comprend douze administrateurs non dirigeants et le sous-ministre des Finances (qui n'a pas droit de vote mais assure un lien important avec

le ministère des Finances). Les administrateurs non dirigeants sont nommés pour des mandats renouvelables de trois ans par le ministre des Finances, avec l'approbation du Cabinet fédéral. Choisis à l'extérieur de la Banque, ils viennent en général de chacune des provinces et travaillent dans divers domaines.

Le Conseil a pour responsabilité de revoir les politiques générales de la Banque et d'approuver ses objectifs internes, ses plans et son budget. Il supervise le processus de gestion des risques de la Banque, qui consiste à cerner les principaux secteurs de risque à la lumière des responsabilités et des priorités stratégiques de l'institution. Les vérificateurs externes de la Banque font directement rapport au Conseil. Les administrateurs non dirigeants sont aussi chargés de nommer le gouverneur et le premier sous-gouverneur (avec l'approbation du Cabinet) pour des mandats de sept ans.

Les administrateurs non dirigeants élisent un administrateur principal, qui préside leurs réunions à huis clos ainsi que les réunions du Conseil tenues en l'absence du gouverneur et du premier sous-gouverneur. L'administrateur principal fait également le lien entre les administrateurs non dirigeants et la direction de la Banque.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relativement à la gouvernance et à la surveillance de la Banque, le Conseil a mis sur pied plusieurs comités permanents. Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, le Conseil doit comporter un comité de direction, présidé par le gouverneur et habilité à prendre des décisions au nom du Conseil. D'autres comités s'occupent de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération, ainsi que de la vérification. De plus, le Conseil peut créer des comités spéciaux, comme celui qui est constitué lorsqu'un nouveau gouverneur doit être choisi.

Au-delà de son rôle de surveillance générale, le Conseil n'exerce aucune responsabilité directe à l'égard de la politique monétaire.

Conseil de direction

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur est responsable de la politique monétaire. En pratique, il partage cette responsabilité avec ses collègues du Conseil de direction, soit le comité de la Banque chargé de la conduite de la politique monétaire. Le Conseil de direction réunit le gouverneur, le premier sous-gouverneur et les quatre sous-gouverneurs. Fonctionnant par consensus, il formule, met en œuvre et communique la

politique monétaire canadienne avec l'appui des départements d'analyse économique et du département des Communications de l'institution.

Les membres du Conseil de direction communiquent fréquemment avec les parlementaires, les participants aux marchés financiers, les chefs d'entreprise et le grand public pour connaître leur point de vue et informer les Canadiens des grands enjeux économiques de l'heure et de la conduite de la politique monétaire.

La *Loi sur la Banque du Canada* précise que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque doivent se consulter régulièrement sur la politique monétaire et les rapports de celle-ci avec les politiques économiques générales. La *Loi* prévoit aussi qu'en cas de divergence d'opinion ne pouvant être résolue par la poursuite de discussions, le ministre peut donner au gouverneur, publiquement et par écrit, des instructions sur la politique monétaire à suivre. De telles instructions n'ont jamais été données. Cette disposition de la *Loi* établit clairement que la Banque exerce la pleine responsabilité de la conduite de la politique monétaire tant qu'elle n'a pas reçu d'instructions du ministre, et que la responsabilité ultime de l'orientation de cette politique incombe au gouvernement.

Comité de gestion interne

Le Comité de gestion interne, qui est présidé par le premier sous-gouverneur, est chargé de superviser les opérations générales et les politiques institutionnelles de la Banque. Il regroupe les chefs de département responsables de l'administration générale. Le Comité assure un leadership et fournit des conseils en ce qui touche les politiques internes et les questions de gestion et de communication.

Départements

Les 1 200 employés de la Banque travaillent dans les départements suivants (présentés par ordre alphabétique).

Analyses de l'économie canadienne

La responsabilité première du département des Analyses de l'économie canadienne est de fournir à point nommé à la direction de la Banque des analyses de grande qualité sur l'économie du pays et les questions connexes qui relèvent des politiques publiques. Ses principales activités concernent l'évaluation de la

situation économique et financière actuelle et à venir au Canada et ses implications pour la politique monétaire. De plus, le département est chargé de réaliser des recherches visant à mieux comprendre le fonctionnement de l'économie nationale et l'incidence qu'ont les politiques publiques sur celle-ci, ainsi que de déterminer comment le cadre de conduite de la politique monétaire canadienne pourrait être amélioré. Enfin, le département participe activement aux communications relatives à la politique monétaire.

Analyses de l'économie internationale

Le département des Analyses de l'économie internationale assume trois principales fonctions. Il effectue des analyses ponctuelles sur l'évolution actuelle et prévue de la conjoncture économique à l'étranger. Il fournit des analyses et des conseils stratégiques sur des enjeux économiques mondiaux, notamment ceux auxquels s'intéressent les organismes internationaux tels que le Fonds monétaire international. Enfin, il mène des études sur des sujets liés à l'économie mondiale, dont les taux de change et les prix des produits de base.

Communications

Le département des Communications aide la Banque à respecter son engagement à faire preuve d'ouverture et de transparence en offrant une vaste gamme d'activités et de moyens de communication. L'une des grandes priorités du département consiste à appuyer le Conseil de direction de la Banque, qui est le principal responsable des communications en matière de politique monétaire.

Gestion financière et Opérations bancaires

Le département de la Gestion financière et des Opérations bancaires exerce les responsabilités d'agent financier de la Banque du Canada en prodiguant des conseils stratégiques avisés, en fournissant des services bancaires fiables et en gérant efficacement les actifs financiers. En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, le département offre des conseils relatifs aux politiques et à la gestion des risques en matière de gestion de la trésorerie, de la dette intérieure et des réserves de change, ainsi que sur le programme de placement des titres au détail, dont il supervise l'exécution. Le département fournit aussi des services de

paiement et de règlement au gouvernement fédéral, à la Banque du Canada, à l'Association canadienne des paiements, à La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, à la Continuous Linked Settlement Bank, à d'autres banques centrales et à des institutions financières officielles étrangères.

Marchés financiers

Le département des Marchés financiers mène des recherches et des analyses pour mieux comprendre les implications des tendances au sein des marchés financiers et orienter l'élaboration ainsi que la mise en œuvre des politiques relatives au système financier et de la politique monétaire. Il est également chargé d'effectuer, sur les marchés financiers, les transactions qui sont nécessaires à la réalisation du mandat de la Banque du Canada, dont la conduite de la politique monétaire et des politiques en matière de liquidités pour favoriser la stabilité financière, et d'exécuter les opérations à l'appui de la gestion des titres destinés aux investisseurs institutionnels, des réserves de change et des soldes de trésorerie du gouvernement fédéral.

Monnaie

Le département de la Monnaie est chargé de concevoir et d'émettre des billets de banque dont les Canadiens peuvent se servir en toute confiance. Il travaille en collaboration avec les autres banques centrales afin de cerner les menaces de contrefaçon et d'y trouver des solutions. De plus, il conçoit et produit périodiquement de nouvelles séries de billets, de façon à ce que la monnaie en circulation soit extrêmement sûre. Le département est responsable d'un programme de communication visant à faire connaître les éléments de sécurité dont sont dotés les billets, pour que le grand public, les institutions financières et les détaillants puissent reconnaître les billets authentiques et les utiliser en toute confiance. Il appuie également les efforts que déploient les organismes d'application de la loi et les procureurs de la Couronne afin de lutter contre la contrefaçon. La distribution des billets de banque est assurée par les institutions financières du pays, sous la supervision du département. Celui-ci est aussi chargé de gérer le Musée de la monnaie de la Banque, qui abrite la Collection nationale de monnaies, de réputation internationale.

Services à la Haute Direction et Services juridiques

Le département des Services à la Haute Direction et des Services juridiques participe à la gouvernance de la Banque en apportant à la Haute Direction et au Conseil d'administration un soutien à la prise de décision. De plus, par le truchement du Bureau du secrétaire général, il représente la Banque en tant que personne morale et lui fournit des services juridiques par l'entremise de ses avocats.

Services des technologies de l'information

Le département des Services des technologies de l'information offre un environnement ainsi que des services TI unifiés et évolutifs.

Services financiers

Le département des Services financiers fournit un cadre financier solide qui facilite la prise de décisions et la reddition de comptes dans l'ensemble de la Banque. Il est responsable de la comptabilité et de la préparation des rapports financiers que la Banque doit produire en tant que personne morale. Il procure également des services de gestion financière et de déclaration de données, de gestion de contrats, ainsi que d'approvisionnement et de paiement.

Services généraux

Le département des Services généraux contribue à la gestion efficace et efficiente des ressources de la Banque en élaborant et en offrant des programmes et des services dans plusieurs domaines d'importance : installations, ressources humaines, gestion de l'information et du savoir, et sécurité.

Stabilité financière

Le département de la Stabilité financière effectue des analyses et des recherches sur des questions touchant la stabilité financière globale au Canada. Cette responsabilité comprend l'évaluation de la vulnérabilité du système financier dans des scénarios où celui-ci serait exposé à des tensions, et la surveillance générale des systèmes de compensation et de règlement susceptibles de présenter un risque systémique. Le département suit également de près les activités du secteur financier au Canada et à l'étranger et fournit des analyses et des conseils sur les questions auxquelles s'intéressent les autorités publiques canadiennes et les organisations internationales comme la Banque des Règlements Internationaux. De plus, les analystes du département étudient des sujets tels que la surveillance des risques qui pèsent sur la stabilité financière globale, les systèmes de paiement, de compensation et de règlement, de même que l'évolution des politiques fédérales visant le secteur financier.

Vérification

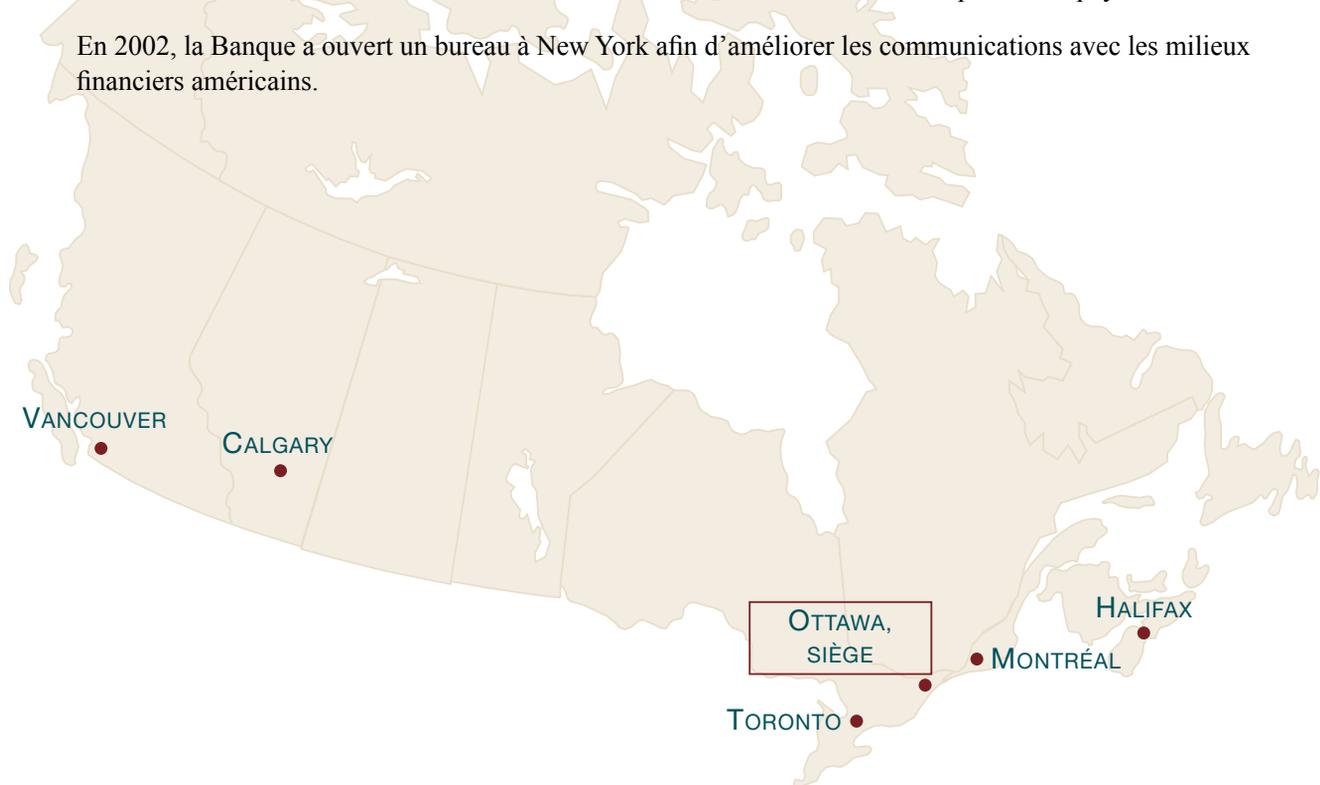
Le département de la Vérification est chargé d'évaluer l'efficacité des mécanismes de gestion des risques, des mécanismes de contrôle interne et des processus de gouvernance de la Banque, ainsi que de favoriser leur amélioration continue.

BUREAUX RÉGIONAUX DE LA BANQUE DU CANADA

La Banque du Canada a son siège à Ottawa. Elle possède en outre des centres d'opérations à Ottawa, Toronto et Montréal, de même que cinq bureaux régionaux situés d'un bout à l'autre du pays, soit à Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Cette présence régionale fait partie intégrante des moyens mis en œuvre par la Banque pour servir les Canadiens, en renforçant les liens de l'institution avec les milieux financiers, les gouvernements provinciaux, le secteur privé, les établissements d'enseignement et le public.

Les enquêtes trimestrielles que mène le personnel des bureaux régionaux auprès des entreprises et des associations fournissent à la Banque d'importantes données qu'elle prend en compte dans son analyse de l'économie canadienne. Le personnel en poste dans les régions surveille également la distribution des billets de banque aux quatre coins du Canada, entretient des relations avec les organismes d'application de la loi, sensibilise le public aux éléments de sécurité des billets et appuie les membres du Conseil de direction et du Conseil d'administration dans leurs activités de communication partout au pays.

En 2002, la Banque a ouvert un bureau à New York afin d'améliorer les communications avec les milieux financiers américains.



Conseil d'administration et membres de la Haute Direction de la Banque du Canada

Pour obtenir une liste complète et à jour des cadres supérieurs de la Banque, consultez notre site Web, à l'adresse www.banqueducanada.ca.

Conseil d'administration

Mark Carney, gouverneur
Paul Jenkins, premier sous-gouverneur
William Black, administrateur principal
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Philip Deck,
Toronto (Ontario)
Bonnie DuPont,
Calgary (Alberta)
Douglas Emsley,
Regina (Saskatchewan)
Jock Finlayson,
Vancouver (Colombie-Britannique)
Carol Hansell,
Toronto (Ontario)
Brian Henley,
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Daniel Johnson,
Montréal (Québec)
David Laidley,
Montréal (Québec)
Leo Ledohowski,
Winnipeg (Manitoba)
Richard McGaw,
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Michael O'Brien,
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

Membre d'office :
Michael Horgan,
sous-ministre des Finances

Haute Direction

Gouverneur
Mark J. Carney

Premier sous-gouverneur
W. Paul Jenkins

Sous-gouverneurs
Pierre Duguay
David Longworth
John Murray
Timothy Lane

**Avocat général et
secrétaire général**
John Jussup

Conseillers
Janet Cosier¹
Agathe Côté
Allan Crawford
Sheila Niven
Jack Selody
David Wolf

1. Présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

Chefs de département

Analyses de l'économie canadienne :
Paul Fenton
Analyses de l'économie internationale :
Larry Schembri
Communications :
Brigid Janssen
Gestion financière et Opérations bancaires :
George Pickering
Marchés financiers :
Donna Howard
Monnaie :
Gerry Gaetz
Services à la Haute Direction et
Services juridiques : John Jussup
Services des technologies de l'information :
Carole Briard
Services financiers :
Sheila Vokey
Services généraux :
Colleen Leighton
Stabilité financière :
Mark Zelmer
Vérification :
Carmen Vierula

Conseiller spécial
Jean Boivin



Pour nous joindre

Siège de la Banque

234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

Téléphone : 1 800 303-1282

Télécopieur : 613 782-7713

Site Web : www.banqueducanada.ca

Provinces de l'Atlantique

1583, rue Hollis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1V4

Téléphone : 902 420-4600

Québec

1501, avenue McGill College,
bureau 2030
Montréal (Québec)
H3A 3M8

Téléphone : 514 496-4800

Ontario

150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario)
M5H 1J9

Téléphone : 416 542-1251

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

404-6th Avenue SW, bureau 200
Calgary (Alberta)
T2P 0R9

Téléphone : 403 215-6700

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2710
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4

Téléphone : 604 643-6227

Bureau de New York

Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1151
États-Unis

Téléphone : 212 596-1673